

ARRETE MUNICIPAL 2025/013

Commune de Sailly-lez-Lannoy

République Française

Département du Nord Arrondissement de Lille Canton de Villeneuve d'Ascq

OBJET:

Réglementation de la circulation, interdiction de stationner. Travaux : Chemin d'Hem.

Le Maire de la Commune de SAILLY-lez-LANNOY,

Vu les articles L 131-2 et suivants du Code des Communes,

Vu l'article R 26-15 du Code Pénal,

Vu la demande de travaux, chemin d'Hem, pour terrassement pour pose chambre et fourreaux. Cette demande a été présentée le 17 janvier 2024 par la Société SED Travaux Publics – 2 rue Roland Sergeant – 62880 PONT A VENDIN pour le compte d'ENSIO.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de rappeler et de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité et la commodité du passage dans les rues, trottoirs etc...

ARRETE

<u>Article 1</u>: A compter du 03 février 2025 et ce pour une durée de 30 jours, la Société SED Travaux Publics est autorisée à déposer des matériaux dans le domaine public sans gêner la circulation des véhicules et des personnes, le stationnement sera interdit à la hauteur des travaux, la circulation des véhicules en tous genre sera limitée à 30 km/h.

<u>Article 2</u>: Une signalisation appropriée sera mise en place et entretenue par la Société SED Travaux Publics – 2 rue Roland Sergeant – 62880 PONT A VENDIN chargée de l'exécution des travaux. Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

<u>Article 3</u>: Une copie du présent arrêté devra être affichée sur les chantiers.

<u>Article 4</u>: Monsieur le secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Baisieux et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Sailly-lez-Lannoy, le 20 janvier 2025.

L'Adjoint au Maire, Jean-Claude D'HALLUIN.

50200